

DEPARTEMENT <i>Isère</i> CANTON <i>Bourgoin Jallieu</i> COMMUNE <i>Bourgoin Jallieu</i>	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE ARRETE DU MAIRE N° DGAR/D/P/2024/006
ARRETE PORTANT RESILIATION DE L'AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE ET DE CIRCULATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI - ADS N° 3.	

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

VU le code de la route ;

VU le code des transports ;

VU la loi n°2104-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU le décret n° 2017-236 du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports ;

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2018 portant réglementation des taxis dans le département de l'Isère ;

VU l'arrêté municipal n° DST-C-P-2021-067 en date du 10 septembre 2021 limitant le nombre des autorisations de stationnement de taxis sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU ;

CONSIDERANT le courrier en date du 4 janvier 2024 de la société MICHEL TAXI et ASSOCIES, domiciliée 1 rue du 19 mars 1962, 38300 BOURGOIN-JALLIEU informant mettre fin à l'exploitation de l'ADS n° 3 et présentant son successeur Monsieur Sghiri CHOUKRI, domicilié 1162 chemin des sables, 38890 SALAGNON représentant la société MY TAXI ;

ARRÊTE :

Article 1 :

L'autorisation de stationnement de taxi – ADS n° 3 est retirée à la société MICHEL TAXI et ASSOCIES.

Article 2 :

Le véhicule concerné est le suivant :

Numéro d'immatriculation : **FC-477-PG**

Marque (D.1) : **VOLKSWAGEN**

Numéro dans la série du type (E) : **WVGZZZ5NZKW804613**

Modèle : **TIGUAN**

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 18 janvier 2024

Vincent CHRQUI
Maire de Bourgoin-Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition écologique



Envoyé au contrôle de légalité le	A	Bourgoin-Jallieu,
Affiché le	le _____	
Notifié le		